



MAIRIE  
DE  
**SAINT-JEAN-DU-BRUEL**

Nombre de conseillers :

En exercice..... 15  
Présents..... 10  
Votants..... 15  
Procurations..... 5

Date de la convocation : 30/01/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le 3 février à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil, sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire**

**PRESENTS :** Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs DRIGOUT Jean-Luc, REFREGERS Claude, VERGUES Michel, VIALA Daniel, VIDAL Claude.

**PROCURATIONS :** Monsieur ASSIÉ Allan a donné procuration à Madame VIALA Régine, Monsieur VIDAL Didier a donné procuration à Monsieur REFREGERS Claude, Monsieur DAUMAS Jean-Michel a donné procuration à Monsieur VIDAL Claude, Monsieur QUATREFAGES Damien a donné procuration à Monsieur DRIGOUT Jean-Luc, Madame MASSON Aurélie a donné procuration à Monsieur VERGUES Michel.

**SECRETARE DE SEANCE :** Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**SECRETARE AUXILIAIRE DE SEANCE :** Madame GUIRAUD Delphine, secrétaire de mairie, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**SEANCE N° 2**

**DELIBERATION N° 16**

**DESIGNATION DU DELEGUE REPRESENTANT LA COMMUNE A L'ASSEMBLEE  
GENERALE D'AVEYRON CULTURE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association AVEYRON CULTURE – Mission Départementale œuvre depuis près de 25 ans pour la promotion et le développement de la culture avec le soutien du Conseil départemental de l'Aveyron.

A ce titre, la commune adhère à AVEYRON CULTURE depuis 2016, dans le but de soutenir et promouvoir le développement culturel dans tous les domaines de l'Art et de la culture et tous les secteurs qui ont avec des domaines des relations tels que le Tourisme, l'Environnement, l'Economie, le Social, l'Education...

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de désigner un délégué représentant la commune à l'Assemblée générale de l'association.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré

Décide à 15 voix pour

- **DE DÉSIGNER** Monsieur VIDAL Didier délégué représentant à l'association AVEYRON CULTURE.

*Ainsi délibéré les jours, mois et*

*an susdits*

*Ont signé les membres présents et représentés*

*Le maire  
Claude VIDAL  
Acte dématérialisé*

**Acte rendu exécutoire**

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le ..... 09 FEV. 2023
- par publication sur le site internet [www.saintjeandubruel.fr](http://www.saintjeandubruel.fr) le ..... 10 FEV. 2023

*Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

02302023-20230302\_16-DE

Reçu le 09/02/2023